



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

structures administratives

Question écrite n° 48794

Texte de la question

M. Lionel Tardy interroge M. le Premier ministre sur le décret n° 2014-46 du 22 janvier 2014 relatif au Conseil stratégique de la dépense publique. Dans la mesure où les membres de ce conseil sont uniquement des membres du Gouvernement, il souhaite savoir pourquoi il a estimé nécessaire de créer un conseil par décret, alors que la tenue de réunions interministérielles aurait probablement suffi.

Texte de la réponse

Le choix de recourir à un décret pour instituer le Conseil stratégique de la dépense publique a répondu à la volonté de consacrer officiellement la création de cette instance stratégique qui s'est réunie autour du Président de la République.

Données clés

Auteur : [M. Lionel Tardy](#)

Circonscription : Haute-Savoie (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48794

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : Premier ministre

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [4 février 2014](#), page 932

Réponse publiée au JO le : [3 mai 2016](#), page 3670